



Protocole

Référent Harcèlement

Par l'assemblée des jeunes
DDEC Aix - Dignes - Gap

Sommaire :

Introduction

A - Qui sont les référents harcèlement ?

B - Quel est le rôle des référents harcèlement?

C - Comment les référents harcèlement vont-ils agir tout au long de l'année?

Annexe N°I - Affiche

Annexe N°II - Grille pour les référents harcèlement.

Annexe N°III – Grille pour les enseignants

INTRODUCTION

Selon les chiffres, en France, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire. À partir du CE2, 5% des élèves en sont victimes. Puis, ¼ des adolescents harcelés ont pensé aux suicides. De ce fait, 16% des décès de la tranche des 15-24 ans sont liés au suicide. Il s'agit d'un sujet important. Nous avons donc décidé d'agir à notre niveau. Les recherches ont montré que la prévention pour le harcèlement commence au sein de toutes les écoles par la mobilisation de tous les adultes, mais les élèves doivent aussi être impliqués pour que la prévention soit efficace. La mobilisation d'élèves volontaires permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

A - QUI SONT LES REFERENTS HARCELEMENT ?

Pour lutter contre le harcèlement à l'école, on propose d'assigner à certains élèves le titre de "Référént harcèlement". Leur rôle est d'aider les victimes à parler de ce qu'ils vivent à un adulte, qui pourra les aider. L'objectif est d'offrir aux jeunes harcelés une autre forme d'aides.

Ainsi, nous invitons les CPE à contacter 3 à 15 élèves présents l'année suivante dans un établissement de l'inter-diocèse, potentiellement intéressés et aptes à devenir des « Référénts harcèlement ».

Si les élèves contactés sont intéressés, transmettre à Mme Juramy une liste de ces derniers ; ils recevront une formation dont les modalités vous seront transmises par cette dernière.

Critères de sélection :

Un référent harcèlement doit :

- être responsable
- être à l'écoute de ses camarades
- soutenir et convaincre l'élève victime d'en parler aux adultes
- être capable de collaborer avec les autres élus de l'établissement

Un référent ne doit pas être :

- celui qui va régler SEUL les situations de harcèlement
- un justicier
- un médiateur
- un témoin passif
- le chef de ses camarades

B – QUEL EST LE ROLE DES REFERENTS HARCELEMENT?

Les référents harcèlement passeront dans les classes de chaque niveau, une fois par an. La sensibilisation sera donc adaptée.

La base de la prévention au harcèlement sera la même :

- un débat avec les élèves
- des saynètes filmées faites par l'assemblée inter-diocésaine
- un diaporama
- une carte mentale et un quiz pour résumer la séance

Le temps de débats pourra être repris à la fin de la prévention si besoin.

Plusieurs saynètes et diaporamas seront créés et adaptés à chaque niveau et communs à tous les établissements de l'inter diocèse.

La sensibilisation durera 50 minutes. Elle est donc compatible avec les heures de vie de classe ou d'éducation morale et civique. Chaque établissement choisira le cours qu'il pense le plus adapté à cette séance.

De plus, les référents harcèlement auront la possibilité de parler durant la réunion parents/professeurs, de manière à sensibiliser les parents sur la vigilance dont ils doivent faire preuve. Pour ce faire, une vidéo pourra être présentée ou un témoignage d'un élève ayant déjà vécu une situation de harcèlement.

Si les référents ne peuvent pas y assister, une vidéo sera créée et pourra être présentée par les professeurs à la place.

C – COMMENT LES REFERENTS HARCELEMENT VONT-ILS AGIR TOUT AU LONG DE L'ANNEE ?

Tout au long de l'année, les référents harcèlement seront à l'écoute de leurs camarades.

Pour ce faire, divers moyens vont être employés en fonction des niveaux de classe concernés :

- une adresse mail pour les élèves de la 6° à la Terminale
- un compte instagram pour les élèves de la 4° à la Terminale
- une boîte pour les élèves du primaire jusqu'en Terminale

Ces outils serviront aux personnes harcelées et aux témoins, de manière à contacter les référents harcèlements.

Quelques précisions, les boîtes seront présentes dans des lieux discrets à l'abri des regards. Le but est que la personne voulant mettre un mot se sent en sécurité, et que personne ne puisse la voir de manière, à éviter les moqueries supplémentaires.

Une fois les référents contactés, un rendez-vous sera pris avec celui-ci. Le lieu sera choisi d'un commun accord. Au cours de cette réunion, le référent remplira une grille (annexe II) avec la victime ou le témoin. À la fin, ils seront si la situation que vit la personne est un cas de harcèlement ou pas. Le référent encouragera donc la victime ou le témoin à en parler au CPE ou à la personne désignée par l'établissement qui se chargera d'aider ces élèves. La grille leur sera donnée de manière à aider au mieux et le plus précisément la personne.

Tout cela est possible si les référents sont identifiables et connus de tous. Pour ce faire, des affiches seront présentes dans toutes les classes (annexe I). Elle contiendra la photo et le nom de chaque référent.

Une grille (annexe III) sera mise à disposition des enseignants du primaire. Elle devra être remplie une fois par trimestre.

Elle sera aussi à disposition des parents pour tout renseignement.

